

Traqueur annonce la réalisation de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 7,7 M€

- Augmentation de capital de 7.738.143,00 euros, prime d'émission incluse, par émission de 5.158.762 actions nouvelles au prix de 1,50 euros par action
- Détention de la société Coyote System portée à hauteur de 86,88% du capital et des droits de vote
- Flottant (hors actions auto-détenues) s'élevant à 12,42% du capital

Suresnes, le 2 décembre 2019

Traqueur (la « **Société** ») annonce avoir levé 7.738.143,00 euros, prime d'émission incluse, par émission de 5.158.762 actions nouvelles au prix de 1,50 euros par action lors de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (l'« **Augmentation de Capital avec Maintien du DPS** »). L'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS a été souscrite en numéraire à hauteur de 4.529.343 euros et par compensation de créances dues à la société Coyote System, actionnaire de contrôle de la Société, à hauteur de 3.208.800 euros.

La demande à titre irréductible s'est élevée à 3.438.316 actions nouvelles dont 2.139.200 actions nouvelles par compensation de créances et la demande à titre réductible s'est élevée à 1.724.086 actions nouvelles. Le nombre d'actions allouées à titre réductible s'élève à 1.720.446 actions. Compte tenu d'une demande globale (irréductible et réductible) égale à 100,07% de l'offre initiale, la Société a décidé de réaliser l'opération pour 100% du montant initialement offert, le taux de service de la demande irréductible s'élevant à 100% et celui de la demande à titre réductible s'élevant à 99,78%. Le montant final brut de l'opération s'élève ainsi à 7.738.143,00 euros, correspondant à l'émission de 5.158.762 actions nouvelles, représentant 100% des actions initialement offertes.

La société Coyote System a souscrit à 5.155.015 actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS soit 99,93% de l'Augmentation de Capital, dont 3.434.676 actions à titre irréductible (incluant 2.139.200 actions nouvelles par compensation de créances). La Société a reçu une demande de souscription de la part des autres actionnaires de la Société s'élevant à 3.747 actions, soit 5.620,50 euros.

A l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, la société Coyote System détiendra 7.363.026 actions, représentant 86,88% du capital et des droits de vote de la Société. Il est rappelé que préalablement à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, la société Coyote System détenait 2.208.011 actions, représentant 66,58% du capital et des droits de vote de la Société.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris des actions nouvelles interviendront le 4 décembre 2019. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions effectuées par la Société à compter de cette date. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions Traqueur existantes et seront négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation (ISIN FR0004043487).

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élèvera à 6.441.082,84 euros, divisé en 8.475.109 actions de 0,76 euro de valeur nominale chacune. Il se répartira comme suit :

Après l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS		
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Coyote System	7 363 026	86,88%
Actions auto-détenues	23 092	0,27%
Fleet Technology (auto-contrôle)	36 600	0,43%
Flottant	1 052 391	12,42%
Total	8 475 109	100,00%

L'Augmentation de Capital avec Maintien du droit préférentiel de souscription a été conduite par Portzamparc (Groupe BNP Paribas), en qualité de Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre.

Offre publique d'achat simplifiée suivie, le cas échéant de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire au prix de 1,50 euros par action

Il est rappelé que la Société a indiqué le 2 octobre 2019 qu'à l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, Coyote System offrira aux actionnaires minoritaires une liquidité immédiate et intégrale sur leurs participations en déposant un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 1,50 euros par action, sous réserve des conclusions de l'expert indépendant, le cabinet ADVISOREM, représenté par Monsieur Eric Le Fichoux, en application de l'article 261-1 I 1° et II du règlement général de l'AMF, et de l'avis de conformité de l'AMF sur le projet d'offre. L'offre publique d'achat serait suivie d'un retrait obligatoire si les conditions le permettaient. Le prix de 1,50 euros par action fait ressortir une prime de 22% par rapport au cours de clôture précédant le communiqué en date du 2 octobre 2019.

■■■ Avertissement ■■■

En application des dispositions des articles L. 411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'émission n'a pas donné lieu à un Prospectus visé par l'AMF, cette dernière représentant un total d'offre inférieur à 8.000.000 euros étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la société au cours des douze derniers mois.

L'offre était ouverte au public en France uniquement.

La diffusion du communiqué de presse peut, dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie ou au Japon, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

■■■ Facteurs de risques ■■■

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire en date du 14 juin 2019 disponible sur le site internet de la Société (<https://traqueur.com/investisseurs>). A la date des présentes, la Société considère que les principaux risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à ceux identifiés dans le rapport de gestion du Directoire précité.

A propos de COYOTE SYSTEM

Créé en 2005, COYOTE est le leader européen de l'information communautaire en temps réel et propose plus de 30 types d'alertes de sécurité routière. La société développe une technologie brevetée disponible sous forme de boîtiers, d'application et de solution directement embarquée dans des voitures. Toutes les solutions COYOTE sont basées sur l'échange d'informations géolocalisées, les conducteurs peuvent ainsi prévenir les autres en temps réel des conditions de circulation et des éventuels dangers. Plus de 5 millions d'utilisateurs s'échangent quotidiennement des informations sur les limitations de vitesse, les zones dangereuses, les embouteillages ainsi que les perturbations routières.

Plus d'informations sur www.moncoyote.com

A propos de TRAQUEUR

Le Groupe TRAQUEUR est un opérateur de services positionné sur les marchés de l'après-voiture, des solutions télématiques et de la voiture connectée. Acteur incontournable en France, le Groupe TRAQUEUR place l'innovation au cœur de son activité et est l'un des pionniers de l'Internet des Objets et du M2M. L'expertise du Groupe s'exprime à travers plusieurs grands domaines d'application et notamment : l'après vol et la sécurisation d'actifs, les services de géolocalisation et solutions télématiques |

Plus d'informations sur traqueur.com

Contacts

TRAQUEUR
investisseurs@traqueur.fr